

Rapport annuel 2020-2021

sur les services-conseils offerts aux entreprises agricoles, administrés par les réseaux Agriconseils

Déposé au MAPAQ en septembre 2021

Révisé en janvier 2022

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : 450 679-0540, poste 8831

Courriel : info@coordination-sc.org
Sites Internet : www.coordination-sc.org | www.agriconseils.qc.ca
Page Facebook : www.facebook.com/agriconseils

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Sources d'information

- Guide administratif PSC 2018-2023
- Preextra

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-61-5 (version numérique PDF)

2022 Coordination services-conseils
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2022

Table des matières

Introduction	5
La Coordination services-conseils.....	7
Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec.....	9
Liste et composition des réseaux Agriconseils.....	10
Le Programme services-conseils.....	11
Volet 1 Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises.....	11
● Cheminement des demandes.....	11
● Projets admissibles	12
Volet 2 Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises.....	13
Le PSC en chiffres.....	15
Accueil et référence.....	15
Entreprises participantes	16
Nouvelles entreprises participantes.....	16
Aides financières remises	17
Utilisation des services-conseils par les entreprises	19
Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises.....	19
Les conseillers agricoles	21
Annexe.....	22

Introduction

L'importance des services-conseils en agriculture fait l'unanimité depuis longtemps auprès des acteurs et des partenaires du secteur agricole. Leur utilisation favorise la croissance des entreprises agricoles et leur permet une meilleure compétitivité et pérennité tout en assurant la transmissibilité aux générations futures.

Les services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires appuient la prise de décision des gestionnaires au quotidien. Ainsi, le recours aux services-conseils permet de répondre aux besoins particuliers des entreprises tout en favorisant leur autonomie.

Le présent rapport présente les services-conseils soutenus par les réseaux Agriconseils dont le financement est rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC).

Depuis avril 2006, les réseaux Agriconseils jouent un rôle important dans le secteur des services-conseils agricoles. Ils sont la porte d'entrée de l'ensemble des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Les réseaux Agriconseils sont les principaux promoteurs des acteurs en services-conseils : les dispensateurs. Ils les réfèrent aux entreprises. De plus, grâce à toute l'information qu'ils détiennent, les réseaux Agriconseils possèdent une connaissance des besoins futurs en services-conseils.

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour les producteurs agricoles. Elle couvre les principaux domaines qui sont la gestion, les techniques de production, la valeur ajoutée et l'agroenvironnement. Ce sont ces domaines qui sont présentés dans les pages qui suivent.

La Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils (CSC) soutient les réseaux Agriconseils dans leur mission de guichet unique régional de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Elle appuie les réseaux Agriconseils et les dispensateurs de services-conseils et développe des outils collectifs.

La CSC élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des treize réseaux Agriconseils. Plus précisément, les principaux mandats qui lui sont confiés consistent à :

- assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- coordonner les opérations des réseaux Agriconseils;
- appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- collaborer à la réalisation d'activités de promotion des réseaux Agriconseils et des services-conseils;
- développer et entretenir des outils appuyant les réseaux Agriconseils dans l'exécution de leur mandat;
- identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- coordonner et faciliter les échanges auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

De plus, la CSC est mandatée par le MAPAQ pour fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des dispensateurs de services-conseils. Plus précisément, la CSC doit :

- réaliser des activités de vulgarisation et de développement de la fonction-conseil pour les dispensateurs;
- offrir une structure d'accueil pour les cellules de mentorat destinées aux dispensateurs.

Globalement, la CSC a comme mission de favoriser la rentabilité des exploitations agricoles du Québec en coordonnant et en optimisant auprès des partenaires, des clients et des conseillers, l'usage accru et la dispensation efficiente de services-conseils innovants et performants. Le site Web de la CSC, le www.coordination-sc.org, offre également des informations en complément de celles présentées dans ce document.

Les réseaux Agriconseils au service des entreprises agricoles du Québec

Présents sur tout le territoire québécois, les treize réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières destinées aux entreprises agricoles afin de leur en faciliter l'accès.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant leur autonomie. Ils visent à rassembler, au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires dans la gestion de leur entreprise. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de joindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : le 1 866 680-1858.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- d'encourager une concertation avec les divers intervenants de leur région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- de réaliser des activités d'information et de promotion sur l'approche interprofessionnelle;
- d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils dans le cadre du PSC;
- d'accompagner les entreprises dans la gestion de leur enveloppe budgétaire liée au Programme services-conseils 2018-2023;
- d'accueillir les nouveaux dispensateurs afin d'assurer l'intégration de leur offre de services-conseils au sein de la communauté des réseaux Agriconseils.

Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des treize réseaux sont principalement composés de producteurs agricoles, auxquels se joignent des représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec ainsi que de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le tableau 1 présente la liste des réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Web des réseaux Agriconseils au www.agriconseils.qc.ca. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, sont également accessibles en ligne.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants¹

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Mychel Tremblay	Christine Plante	10
Bas-Saint-Laurent	Nancy Caron	Corine Pelletier	9
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Luce Bélanger	Sylvain Leclerc	11
Centre-du-Québec	Philippe Gras	Christian Hart	9
Chaudière-Appalaches	Jean Lambert	Martin Larivière	11
Estrie	François Bourassa	Sylvie Tardif	9
Gaspésie-Les Îles	Michèle Poirier	Sara Mc Innes	8
Laurentides	Yvon Gemme	Louissette Rougeau	8
Mauricie	René Perreault	Jacynthe Lampron	9
Montréal	Serge Beaulieu	Isabelle Duquette	10
Montréal-Laval-Lanaudière	Suzanne Duquette	Manon Lacharité	9
Outaouais	Gaston Palerme	Geneviève Grossenbacher	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Étienne Barette	Virginie Gagnon	11

¹ Au 31 mars 2021.

Le Programme services-conseils

Le Programme services-conseils (PSC) a comme objectif général de renforcer la capacité des entreprises agricoles et agroalimentaires à s'adapter à leur environnement d'affaires et aux attentes sociétales.

Afin de mettre en place une offre diversifiée de services-conseils, le PSC se décline en 4 volets. Ce rapport traitera uniquement des deux premiers volets :

- Volet 1 : Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises
- Volet 2 : Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

Volet 1 | Appui à l'utilisation des services-conseils par les entreprises

L'objectif principal de ce volet est d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par le recours à des services-conseils qui contribuent à prendre des décisions éclairées. La clientèle admissible est :

- les entreprises agricoles et de transformation alimentaire artisanale;
- la relève agricole;
- les entreprises en démarrage;
- les regroupements d'entreprises.

Cheminement des demandes

Les demandes doivent être déposées au réseau Agriconseils de la région concernée (région dans laquelle l'entreprise est située). Ces demandes seront analysées par le réseau selon les critères suivants :

- elles répondent aux objectifs du PSC;
- elles répondent aux objectifs de l'entreprise;
- faisabilité, réalisme et coût du projet.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les services-conseils offerts par des dispensateurs inscrits aux réseaux Agriconseils doivent correspondre aux thématiques et aux domaines d'intervention inscrits au [tableau 2](#).

Tableau 2 : Domaines et thématiques d'intervention du PSC

Domaine d'intervention	Thématique d'intervention
Agroenvironnement	Pratiques agroenvironnementales
Gestion	Gestion Soutien aux gestionnaires
Technique	Pratiques culturales Pratiques d'élevage
Valeur ajoutée	Transformation Mise en marché de proximité

La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpellier le PSC dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière auxquels une entreprise peut avoir accès par domaine et pour l'ensemble du programme. Le tableau 3 présente les montants maximaux par domaine d'intervention.

Tableau 3 : Aide financière maximale du PSC

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du programme
Agroenvironnement	15 000 \$
Gestion	20 000 \$
Technique	15 000 \$
Valeur ajoutée	5 000 \$

Le cumul d'aide financière accordé peut atteindre 30 000 \$ par demandeur, pour la durée du programme, à l'exception des entreprises en démarrage et de la relève agricole, pour lesquelles l'aide totale peut atteindre 40 000 \$. Le taux d'aide financière est de 50 %, 75 % ou 85 %, selon le domaine et les bonifications admissibles.

Volet 2 | Appui à la diffusion d'information et aux activités de codéveloppement des entreprises

L'objectif spécifique pour le volet 2 du PSC est l'adoption de bonnes pratiques entrepreneuriales par la diffusion d'information et le codéveloppement. La clientèle visée par ce volet sont les entreprises agricoles et agroalimentaires. Par contre, la réalisation et l'organisation de ces journées d'information et de diffusion s'effectuent par des conseillers agricoles inscrits aux réseaux Agriconseils ou d'autres organismes reconnus admissibles à titre de requérants de l'aide financière.

Les projets admissibles pour ce volet sont des activités de sensibilisation et de diffusion d'information ainsi que de codéveloppement des entreprises. De plus, les projets doivent être liés aux thématiques citées au [tableau 2](#), à l'exception des pratiques agroenvironnementales. Celles-ci bénéficient d'aides financières dans le cadre d'un autre programme du MAPAQ.

L'aide financière maximale du volet 2 du PSC est de 3 000 \$ par projet d'activité d'information, de diffusion et de sensibilisation. Pour les rencontres de codéveloppement, un maximum de 1 000 \$ par rencontre et de 3 000 \$ pour l'ensemble des rencontres est prévu au programme.

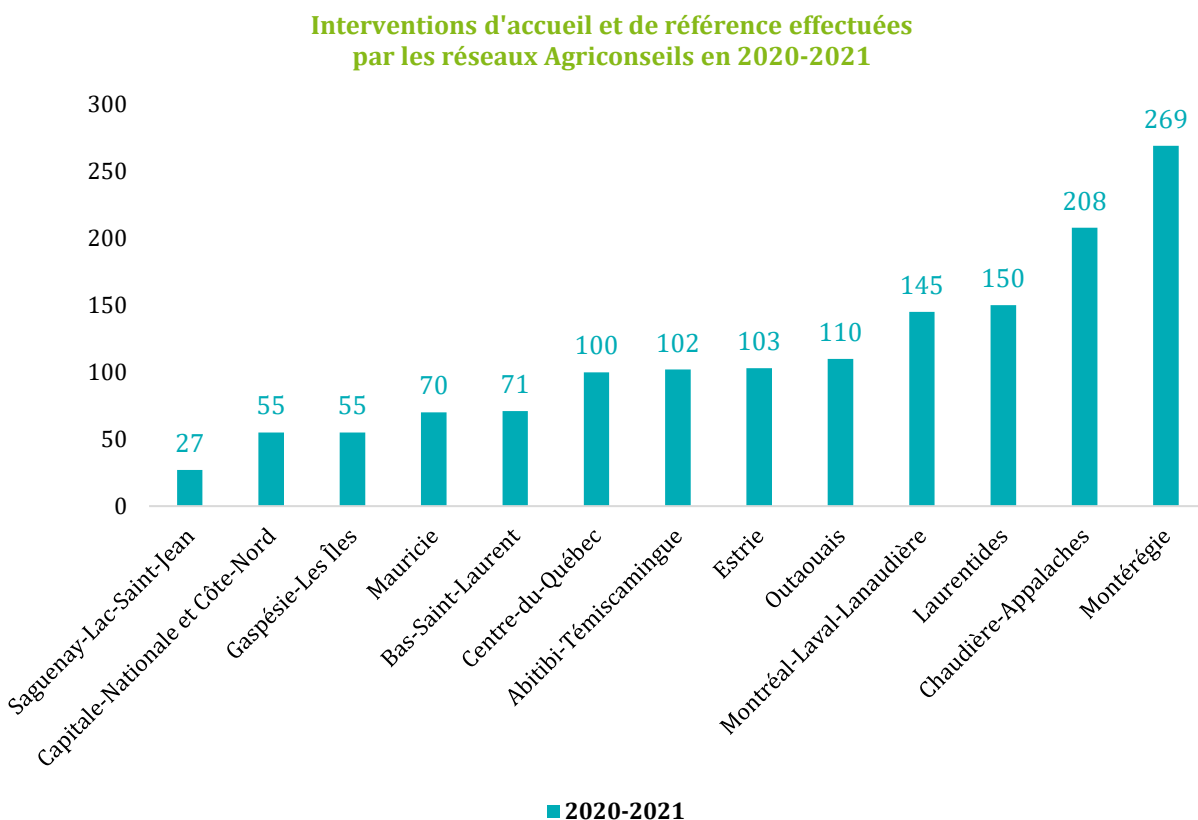
Le PSC en chiffres

Accueil et référence

Les réseaux Agriconseils ont comme mandat principal d'accompagner les entreprises agricoles dans l'évaluation de leurs besoins en matière de services-conseils. En plus de les aider à évaluer leurs besoins, ils leur proposent également des conseillers agricoles habilités à leur offrir des conseils ciblés.

En 2020-2021, les réseaux Agriconseils ont effectué 1 465 services d'accueil et de référence. L'inscription du nombre d'accueils a augmenté de 29 % par rapport à la précédente année. Les réseaux Agriconseils sont conscients de l'importance de saisir cette information compte tenu du rôle des réseaux Agriconseils à titre de guichet unique d'information sur les services-conseils de 1^{re} ligne.

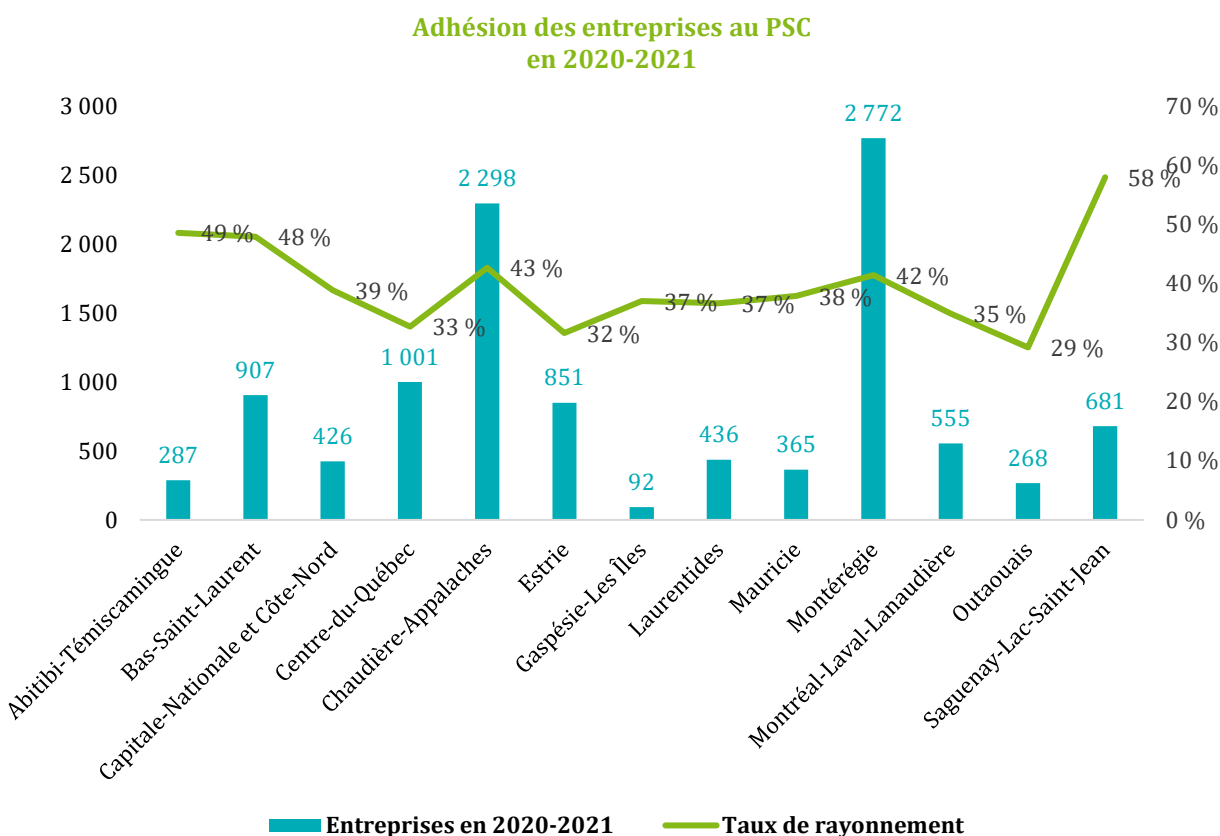
Le graphique ci-dessous présente les inscriptions en accueil et référence par région.



Entreprises participantes

Le nombre d'entreprises qui bénéficient du PSC est relativement stable depuis quelques années. D'ailleurs, au moins 10 000 entreprises ont utilisé des services-conseils subventionnés à chacune des trois dernières années. En 2020-2021, c'est 10 939 entreprises qui ont bénéficié du volet 1 du PSC comparativement à 10 869 l'année précédente.

Le graphique ci-dessous présente le nombre d'entreprises ainsi que le taux de rayonnement par région, pour l'année financière 2020-2021.



Nouvelles entreprises participantes

Chaque année, des entreprises utilisent le PSC pour la première fois. L'identifiant utilisé pour le PSC est le numéro d'identification ministériel (NIM). Il est important de préciser que dès qu'une entreprise change de NIM et obtient de l'aide financière du PSC, elle est considérée comme étant une nouvelle entreprise bénéficiaire et ce, même si elle avait reçu de l'aide financière avec un autre NIM depuis 2018. Il nous est impossible d'exercer un suivi par rapport aux entreprises qui changent de NIM, quel que soit la raison du changement.

Le **tableau 4** présente le nombre de NIM qui en sont à leur première aide financière dans le cadre du PSC 2018-2023, pour la 2^e et la 3^e année du programme. L'année 1 n'apparaît pas puisque l'on considère que toutes les entreprises ayant bénéficié du PSC en 2018-2019 en était à leur première fois.

Tableau 4 : Nombre de nouveau NIM ayant bénéficié du PSC 2018-2023

Année financière	Nombre de nouveaux NIM
2019-2020	2 263
2020-2021	1 819

Aides financières remises

L'aide financière remise par l'entremise du Programme services-conseils 2018-2023 permet aux entreprises de profiter de services-conseils dans les différentes thématiques citées précédemment. Ces services-conseils sont offerts de façon individuelle à l'entreprise. De plus, le PSC prévoit des interventions collectives dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales par des journées d'information et des activités de codéveloppement. Ces dernières sont une nouveauté : le codéveloppement permet aux entreprises qui détiennent une compétence particulière de la présenter à d'autres entreprises avec l'animation d'un professionnel.

Pour la dernière année, 30,7 M\$ ont été remis en aide financière pour l'ensemble des thématiques du PSC. Le **tableau 5** présente les montants remis par thématique de services-conseils ainsi que l'évolution des demandes pour les deux premières années du PSC. On remarque une augmentation significative de l'aide financière remise en agroenvironnement, par rapport à 2019-2020. Globalement, il s'agit d'une hausse de 6 % par rapport à l'an dernier.

Tableau 5 : Aides financières remises, par thématique, depuis le début du PSC

Thématique	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Agroenvironnement	12,2 M\$	10 M\$	9,5 M\$
Gestion	6,6 M\$	6,8 M\$	5,8 M\$
Technique	5,8 M\$	5,2 M\$	4,5 M\$
Valeur ajoutée	228 158 \$	177 379 \$	102 700 \$
Initiatives stratégiques	5,5 M\$	5,7 M\$	5,5 M\$
Collaboration interprofessionnelle	213 872 \$	218 647 \$	133 556 \$
Activités collectives	250 107 \$	564 480 \$	460 969 \$
Grand total	30,7 M\$	28,9 M\$	26,1 M\$

Pour les initiatives stratégiques présentées au [tableau 5](#), les montants remis sont présentés de manière plus détaillée dans le [tableau 6](#), ci-dessous.

Tableau 6 : Initiatives stratégiques remises depuis le début du PSC

Initiative stratégique	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Agroenvironnement – bonification action phytosanitaire	386 324 \$	348 157 \$	208 756 \$
Agroenvironnement – bonification action santé des sols	475 399 \$	402 804 \$	341 756 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils du secteur biologique	1 212 116 \$	1 046 583 \$	891 396 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils en production bovine pour les entreprises adhérentes au PATBQ	140 687 \$	160 306 \$	159 627 \$
Bonification de l'aide aux services-conseils pour la clientèle relève et démarrage	2 349 090 \$	1 841 756 \$	976 309 \$
Bonification des services-conseils du Plan de soutien aux investissements en matière de bien-être animal et à l'efficacité énergétique	439 855 \$	1 208 227 \$	2 150 463 \$
Mesure de réduction des risques de pesticides	19 434 \$	196 567 \$	273 415 \$
Mesure de soutien pour le bleuets nain	0 \$	44 050 \$	41 161 \$
Mesure soutien réduction du plomb en acériculture	14 486 \$	42 742 \$	0 \$
Mesure de soutien pour les tensions parasites	16 197 \$	0 \$	0 \$
Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP)	497 663 \$	469 612 \$	504 418 \$
Total	5 551 251 \$	5 760 804 \$	5 553 290 \$

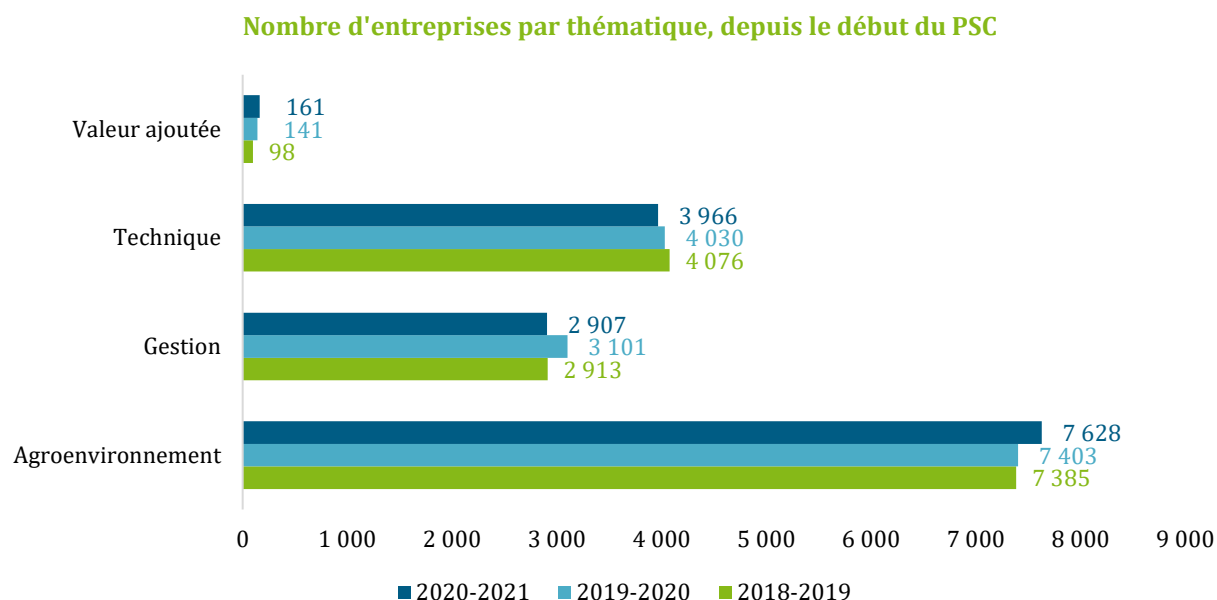
Tout comme l'an dernier, l'initiative stratégique la plus sollicitée est la bonification pour la clientèle qui se qualifie à titre de relève et démarrage. Suit la bonification des services-conseils pour la clientèle œuvrant en production biologique.

Le plan de soutien aux investissements pour l'adaptation en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique terminera en mars 2023. L'ensemble des investissements doivent conséquemment être effectués avant cette date. C'est pourquoi nous constatons un certain ralentissement pour cette bonification, puisqu'une grande part des entreprises en sont déjà à l'étape de la réalisation des améliorations (à la suite des services-conseils reçus).

Deux autres initiatives présentent des aides financières remises moindre que l'an dernier : la mesure de réduction des risques de pesticides et la mesure de soutien de réduction du plomb en acériculture. Pour la première mesure, les montants de l'an dernier incluaient un projet-pilote pour deux régions qui n'est plus en vigueur cette année et la seconde mesure, qui touche le secteur acéricole, n'est plus en vigueur depuis le 31 mars 2021.

Utilisation des services-conseils par les entreprises

L'adhésion des entreprises agricoles aux différentes thématiques du PSC est un indicateur important pour la communauté agricole. Le graphique qui suit présente cette information pour les trois premières années du PSC.



Diffusion d'information et activités de codéveloppement des entreprises

Dans le but d'accroître les bonnes pratiques entrepreneuriales, des activités collectives peuvent être soutenues par le PSC pour la diffusion d'informations et le codéveloppement aux entreprises agricoles et agroalimentaires.

Le **tableau 7** présente le nombre de participants aux différentes activités ainsi que le montant versé au volet 2 du PSC, par région. Au contraire des années passées où les aides financières versées pour les activités collectives se maintiennent depuis plusieurs années autour de 500 000 \$, on constate une baisse importante cette année. La pandémie reliée au COVID-19 a provoqué l'annulation de certaines activités ou certaines ont été effectuées en webinaires. Cette situation a provoqué une baisse au niveau des aides versées. Par contre, les webinaires ont comme avantage indéniable de permettre de rejoindre plus facilement des participants de plusieurs régions. Cette façon de faire devrait perdurer pour les années à venir.

Tableau 7 : Nombre de participants aux différentes activités et montant versé au volet 2 du PSC, par région, en 2020-2021

Région	Nombre d'activités	Nombre de participants	Montant versé
Abitibi-Témiscamingue	19	221	18 761 \$
Bas-Saint-Laurent	8	361	17 852 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	12	484	10 119 \$
Centre-du-Québec	14	1 235	29 967 \$
Chaudière-Appalaches	28	1 286	61 671 \$
Estrie	7	648	13 490 \$
Gaspésie-Les Îles	8	124	8 270 \$
Laurentides	2	110	5 625 \$
Mauricie	5	253	12 346 \$
Montréal	15	2 944	37 514 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	5	593	13 115 \$
Outaouais	2	60	4 000 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	289	17 379 \$
Total	133	8 608	250 107 \$

Les conseillers agricoles

L'inscription des dispensateurs et des conseillers admissibles à offrir des services-conseils subventionnés s'effectue en continu. Au 31 mars 2021, 2 086 conseillers agricoles ont entériné une entente d'admissibilité leur permettant d'offrir des services-conseils financés dans le cadre du PSC.

Le graphique qui suit permet de connaître la spécialisation des conseillers reconnus par les réseaux Agriconseils. Les principaux professionnels qui œuvrent auprès des entreprises agricoles sont les agronomes et les techniciens agricoles. Dans une moindre mesure, les comptables et notaires participant au processus de transfert sont également des professionnels régulièrement consultés par les entreprises agricoles et agroalimentaires.

Malgré le nombre important de conseillers inscrits, seuls 755 ont réellement effectué un service-conseil subventionné durant la dernière année. La nouvelle version dynamique de l'Entente d'admissibilité (actuellement en préparation) obligera tous les dispensateurs et conseillers à s'inscrire de nouveau, ce qui permettra d'obtenir le nombre exact des professionnels désireux d'offrir réellement des services.

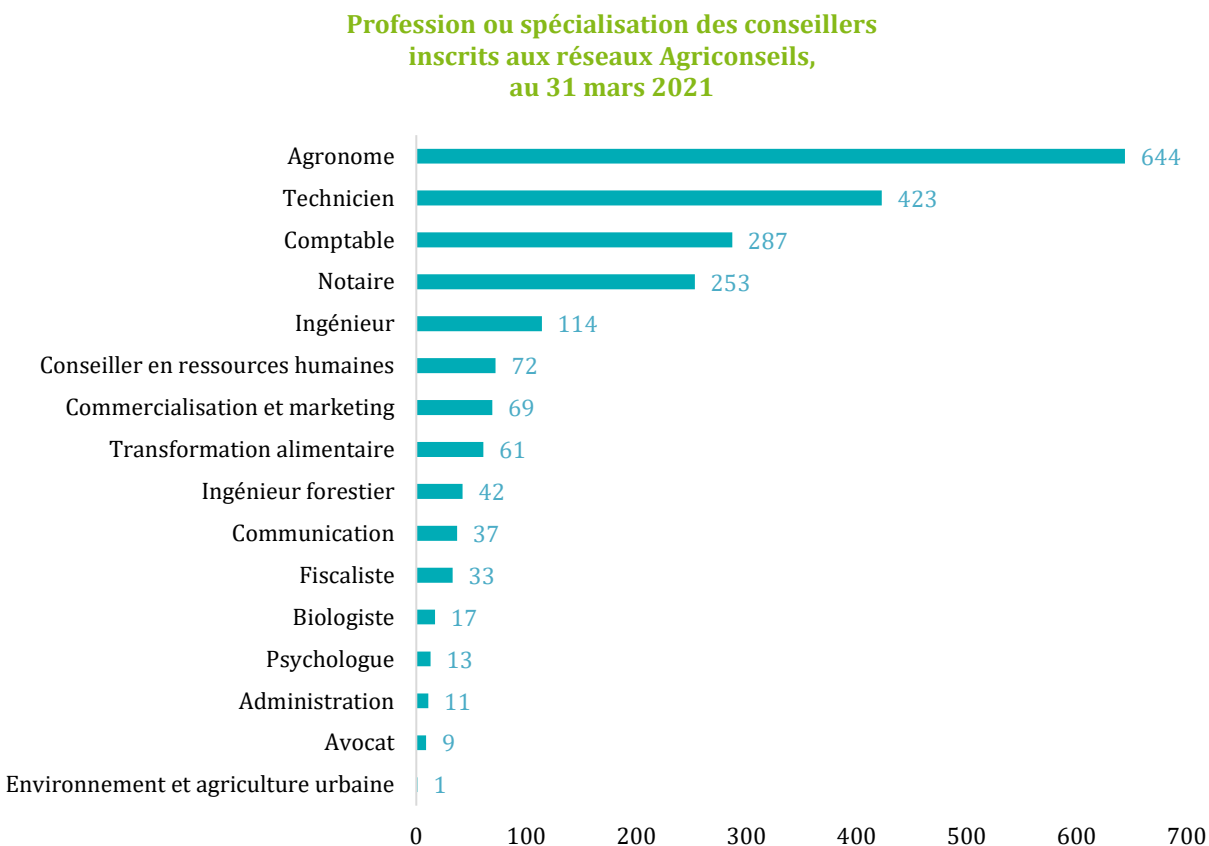


Tableau 1 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2020-2021, par région

Région agricole	2020-2021		
	Nombre total d'entreprises ¹	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²
Abitibi-Témiscamingue	591	167	28 %
Bas-Saint-Laurent	1 890	633	33 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	1 096	226	21 %
Centre-du-Québec	3 057	620	20 %
Chaudière-Appalaches	5 385	1 656	31 %
Estrie	2 687	540	20 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	249	60	24 %
Laurentides	1 182	252	21 %
Mauricie	963	230	24 %
Montérégie	6 689	2 202	33 %
Montréal-Laval-Lanaudière	1 688	306	18 %
Outaouais	923	160	17 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 173	494	42 %
Total	27 573	7 546	27 %

1 Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, image avril 2021. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

2 Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport à l'ensemble des entreprises agricoles de la région.

Tableau 2 : Répartition des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2020-2021, par type de production

Type de production	2020-2021		
	Nombre d'entreprises au Québec ¹	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²
Production animale			
Avicole (œufs, poulets, dindons)	902	198	22 %
Bovine (incluant veaux lourds)	3 043	749	25 %
Laitière	5 357	2 570	48 %
Ovine	510	112	22 %
Porcine	1 424	458	32 %
Production végétale			
Fourragère	1 553	205	13 %
Fruitière	1 520	643	42 %
Grandes cultures	5 045	1 850	37 %
Horticole	494	90	18 %
Maraîchère	1 500	446	30 %
Serricole	503	52	10 %
Autres productions agricoles³	5 722	173	3 %
Total	27 573	7 546	27 %

¹ Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, image avril 2021. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

² Pourcentage du nombre d'entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport au type de production de l'ensemble du Québec.

³ Les autres productions comprennent : acériculture, apiculture, aquaculture, autres volailles, bois, chevaux, caprin, productions marginales.

Tableau 3 : Répartition des superficies des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement en 2020-2021, selon les types de culture

Type de culture	2020-2021		
	Superficie (ha) pour l'ensemble des entreprises au Québec ¹	Superficie (ha) pour les entreprises ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement ¹	Pourcentage ²
Céréales et protéagineux	266 833	146 821	55 %
Fruits et légumes	118 448	71 633	60 %
Maïs ensilage	59 163	29 043	49 %
Maïs-grain	427 717	215 832	50 %
Pâturages	173 730	70 233	40 %
Prairies	703 946	324 050	46 %
Soya	344 336	173 529	50 %
Autres cultures ³	289 374	48 474	17 %
Total	2 383 547	1 079 615	45 %

¹ Source : Direction de la planification et des programmes, MAPAQ, image avril 2021. Les entreprises qui ont été radiées dans l'année sont exclues.

² Pourcentage des superficies des entreprises agricoles ayant bénéficié du PSC – domaine agroenvironnement par rapport aux superficies des types de culture pour l'ensemble du Québec.

³ Les autres cultures comprennent : acériculture, champignons, cultures abritées, autres cultures d'ensilage et fourragères, cultures ornementales, serriculture et cultures marginales.

Tableau 4 : Nombre d'entreprises ayant reçu de l'aide financière du PSC – domaine agroenvironnement en 2020-2021 et nombre d'heures de services-conseils indiquées au plan d'action, selon les catégories d'intervention

Catégorie d'intervention	2020-2021		
	Nombre		Moyenne ¹
	entreprises	heures	
PAA	3 777	n.d. ²	-
Mise à jour du plan d'action	1 076	n.d. ²	-
Total de l'accompagnement et suivi et des évaluations détaillées et ciblées	7 245	112 128	15,5
Accompagnement et suivi :	7 204	110 234	15,3
▪ Gestion des matières fertilisantes	4 497	22 745	5,1
▪ Santé et conservation des sols	5 176	39 820	7,7
▪ Gestion de l'eau	807	2 823	3,5
▪ GIEC	4 311	37 681	8,7
▪ Biodiversité	273	1 314	4,8
▪ Adaptation aux changements climatiques et GES	1 683	5 851	3,5
Total des évaluations détaillées et ciblées :	153	1 894	12,4
▪ Évaluation — État des sols	65	822	12,6
▪ Évaluation — GIEC	78	885	11,3
▪ Évaluation — Résidus végétaux	0	0	0
▪ Évaluation — Eaux usées	0	0	0
▪ Évaluation — Changements climatiques	4	74	18,5
▪ Évaluation — Émission GES	6	113	18,8

¹ Nombre moyen d'heures par entreprise.

² Le nombre d'heures pour compléter le PAA ou la mise à jour du plan d'action n'est pas demandé au dispensateur.

Tableau 5 : Nombre d'entreprises et nombre d'heures de services-conseils indiquées au plan d'action, pour chaque action, pour 2020-2021

	Action ¹	2020-2021		
		Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures	
Gestion des matières fertilisantes et résiduelles à la ferme	S'assurer de bien comprendre les recommandations de son agronome avant d'épandre les fertilisants	3 367	10 878	3,2
	Utiliser des outils pour mieux déterminer les besoins des plantes (ex. : tests de nitrate)	958	3 743	3,9
	S'assurer de la qualité de l'épandage des déjections animales, des MRF ou du compost (ex. : moment, doses, portance du sol)	1 136	3 202	2,8
	Faire de bonnes pratiques de gestion des fumiers au sol (ex. : amas au champ, amas au bout du bâtiment)	681	1 765	2,6
	Faire des essais de fertilisation à la ferme pour contribuer à limiter les pertes d'éléments fertilisants dans l'environnement	391	1 438	3,7
	Évaluer le potentiel des MRF afin de corriger ou d'entretenir le pH des sols, d'augmenter ou de maintenir le taux de matière organique des sols ou de réduire l'achat d'engrais minéraux	573	1 250	2,2
	Évaluer les apports d'éléments fertilisants provenant des cultures de couverture afin d'en tenir compte lors de la fertilisation	84	230	2,7
	Adopter des bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	76	223	2,9
	Mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	10	15	1,5
	Réaliser une Évaluation de la gestion des résidus végétaux	0	0	0
Santé et conservation des sols	Faire le travail réduit du sol	1 931	8 554	4,4
	Cultiver des cultures de couverture	1 937	8 139	4,2
	Faire des apports de matières organiques au champ	1 353	5 759	4,3
	Faire du semis direct	1 122	4 652	4,1
	Faire un plan de rotation amélioré des cultures en s'assurant d'avoir trois cultures ou plus	1 415	4 124	2,9
	Évaluer l'état d'infiltration et de la compaction du sol	625	2 897	4,6
	Adapter les pratiques culturales en zones à risque élevé d'érosion	644	2 741	4,3
	Planter en fin de saison des cultures servant de protection hivernale des sols	487	1 233	2,5

	Action ¹	2020-2021		
		Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures	
	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	360	914	2,5
	Réaliser une Évaluation de l'état des sols	65	822	12,6
	Peser la machinerie agricole pour connaître son poids par essieu et, au besoin, procéder au lestage au bon endroit du tracteur	55	184	3,3
	Ajuster la pression des pneus pour diminuer les risques de compaction de surface	86	143	1,7
	Faire de la circulation contrôlée de la machinerie agricole (y compris la modification de la machinerie)	91	137	1,5
	Adapter les pratiques culturales en zones inondables	69	135	2,0
	Cultiver les champs en contrepente	40	85	2,1
	Faire de la culture sur billons permanents	16	78	4,9
	Faire la culture sur planches permanentes	9	41	4,6
	Installer des roues doubles ou larges, de roues basses pression (pneus IF et VF) sur les tracteurs	4	4	1,0
	Faire du travail en bandes alternées	2	2	1,0
Gestion et utilisation de l'eau en agriculture	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MELCC ou par un règlement municipal	559	1 511	2,7
	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	14	29	2,1
	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation	146	675	4,6
	Mettre en place de bonnes pratiques de gestion des eaux usées (ex. : eaux de lavage de fruits, de légumes, de laiterie, de solutions nutritives de serre)	26	92	3,5
	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	91	517	5,7
	Réaliser une Évaluation de la gestion des eaux usées	0	0	0
Gestion intégrée des ennemis des cultures	Introduire ou continuer la production biologique pour l'entreprise	567	7 675	13,5
	*Élaborer une stratégie de désherbage en tenant compte notamment du risque associé aux herbicides, de la rotation des groupes d'herbicides, des espèces et de la pression des mauvaises herbes présentes (y compris le dépistage)	1 650	6 918	4,2
	*Utiliser des pesticides à moindre risque pour protéger l'environnement et la santé (IRE et IRS)	1 042	4 819	4,6

	Action ¹	2020-2021		
		Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures	
	Pratiquer un mode de production certifié (ex. : Certification Agrinature, production fruitière intégrée)	140	3 525	25,2
	Évaluer le niveau de risque de la présence des ravageurs des semis pour vérifier la pertinence de l'utilisation d'un traitement de semences insecticides sur les superficies en grandes cultures ou en horticulture	491	2 571	5,2
	*Améliorer les pratiques de prévention permettant de réduire la pression des ennemis des cultures (étape 2 de la mise en œuvre de la GIEC)	333	2 490	7,5
	*Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et, au besoin, y ajouter d'autres informations (interventions mécaniques, efficacité des interventions, dépistage, données météorologiques, etc.)	911	2 044	2,2
	Utiliser des traitements avec des agents biologiques, des biopesticides homologués ou par la méthode de la confusion sexuelle	143	1 914	13,4
	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	607	1 838	3,0
	Utiliser le contrôle mécanique (ex. : peigne, houe rotative)	235	1 268	5,4
	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée	243	1 224	5,0
	Réaliser une Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides	78	885	11,3
	*Évaluer le niveau de risque de développement d'agents phytopathogènes (ex. : modèles prévisionnels, historique du champ, stade de la culture, espace entre les rangs, cultivars) pour vérifier la pertinence de l'utilisation de fongicides	194	789	4,1
	*Régler le pulvérisateur au moins une fois par année	107	356	3,3
	Utiliser des traitements physiques (ex. : pyrodés herbage)	55	193	3,5
	*Mettre en place des mesures pour réduire la dérive des pesticides	20	57	2,9
Biodiversité en milieu agricole	Préserver les éléments de biodiversité présents dans la ferme	190	918	4,8
	Prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes	61	246	4,0
	Modifier les pratiques culturales ou les périodes de pulvérisation de manière à protéger les pollinisateurs et les ruchers	32	151	4,7

	Action ¹	2020-2021		
		Nombre		Moyenne ²
		entreprises	heures	
Adaptation ³	Augmenter les cultures pérennes dans l'entreprise ou limiter leur conversion en cultures annuelles par une amélioration de leur régie (ex. : choix des espèces, régie de coupe)	1 683	5 851	3,5
	Réaliser une Évaluation des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise	6	113	18,8
	Réaliser une Évaluation de mesures d'adaptation de l'entreprise aux changements climatiques	4	74	18,5

1 Les 10 actions qui regroupent 80 % des heures utilisées en 2020-2021 sont en gras. Pour les actions en agroenvironnement identifiées avec une étoile (*), l'aide financière offerte par le PSC permet de majorer le pourcentage d'aide pour un maximum de 85 %.

2 Nombre moyen d'heures par entreprise.

3 Adaptation à l'égard des changements climatiques et réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Tableau 6 : Nombre d'entreprises, nombre d'actions inscrites aux plans d'action et moyenne d'actions par entreprise, par type d'aide financière et thématique pour 2020-2021

	Type d'aide financière et thématique	Pour les actions planifiées			Pour les actions ayant un résultat d'inscrit ¹		
		NE	Nombre d'actions	Moyenne ²	NE	Nombre d'actions	Moyenne ²
2020-2021	PSC – domaine agroenvironnement :	7 592	75 541	10,0	6 207	26 847	4,3
	■ Gestion des matières fertilisantes	6 237	14 878	2,4	4 080	6 869	1,6
	■ Santé et conservation des sols	6 861	32 257	4,7	4 344	9 758	2,0
	■ Gestion de l'eau	3 912	5 697	1,5	976	1 166	1,2
	■ GIEC	6 277	17 555	2,8	3 757	6 764	1,8
	■ Biodiversité	2 131	2 669	1,3	684	767	1,1
	■ Adaptation aux changements climatiques et GES	2 485	2 485	1,0	1 523	1 523	1,0
	■ Évaluation — État des sols	2 947	2 947	1,0	275	275	1,0
	■ Évaluation — GIEC	351	351	1,0	116	116	1,0
	■ Évaluation — Résidus végétaux	27	27	1,0	5	5	1,0
	■ Évaluation — Eaux usées	88	88	1,0	7	7	1,0
	■ Évaluation — Changements climatiques	50	50	1,0	5	5	1,0
	■ Évaluation — Émission GES	52	52	1,0	6	6	1,0
	Programme Prime-Vert	4 836	17 744	3,7	1 133	3 643	3,2
	Non subventionnée	6 400	53 701	8,4	1 675	5 538	3,3
	Toutes les catégories	7 625	150 501	19,7	6 449	36 442	5,7

1 Pour ce tableau, les actions ayant un résultat d'inscrit indiquent qu'une valeur supérieure à zéro ou un « oui » a été inscrit dans le plan d'action du PAA.

2 Nombre moyen d'actions par entreprise.

 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE

Canada  Québec 